

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

\*\*\*

SEANCE DU 15 MAI 2024

Date de la convocation  
7.05.2024

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre  
le quinze mai,  
à 20 H 10, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : M. Benjamin GANDIER

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, M. OLIVIER,  
Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLON,  
M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme BAUDU-HASCOET, Mme MAUBERGER, M. VIVIER, Mme PROD'HOMME, Mme PINEAU.

*Pouvoir de Mme Isabelle MAUBERGER à Mme Bernadette VAUCELLE*

*Pouvoir de M. Jacques VIVIER à Mme Marie FERRE*

*Pouvoir de Mme Sandra PROD'HOMME à Mme Nathalie LEGEARD*

*Pouvoir de Mme Marie-Pierre PINEAU à M. Romain BONNET*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Tarifs pour les Ateliers adultes aux Musées Charbonneau Lassay et Théophraste  
Renaudot**

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

L'entrée des musées est gratuite pour les moins de 18 ans. Par contre les ateliers  
de pratiques artistiques pour les enfants sont de 2 € par participant.

Depuis 2023, des ateliers de pratiques artistiques sont proposés à la Collégiale  
pour les adultes pour un tarif de 5 €/personne et cela fonctionne bien.

Avec la nouvelle exposition au Musée Charbonneau-Lassay, les ateliers  
d'initiations documentaires s'adressent essentiellement et principalement aux adultes.  
Aussi, pour adopter une politique cohérente entre les trois sites (Collégiale, Musée  
Charbonneau Lassay et Musée Th. Renaudot), il est proposé de créer un tarif Adulte de  
5 € pour les ateliers de médiation ou de pratiques artistiques pour les deux musées (Th.  
Renaudot et Charbonneau Lassay).

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : .....2.1.MAI.2024.....

Publié le : .....2 1 MAI 2024.....

Notifié le : .....

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » en date du 2 mai 2024,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition de tarif.

Le secrétaire de séance,  
Benjamin GANDIER



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

